

Contrôle biologique des insectes piqueurs à Trois-Rivières

Le 22 avril 2024 – Les opérations de contrôle des insectes piqueurs débuteront en avril dans certains secteurs situés en périphérie des quartiers résidentiels de Trois-Rivières.

Comme par les années passées, le traitement se fera par voie terrestre et aérienne. Le personnel et les véhicules de GDG Environnement, l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'appel d'offres de la Ville pour faire le contrôle des insectes piqueurs, seront clairement identifiés lors des opérations sur le terrain. Toutes les informations sur les mesures prises par l'entreprise sont disponibles au gdg.ca.

À propos du traitement

Utilisé partout dans le monde depuis 1982, le traitement au *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti) **permet d'éliminer 80 % de la nuisance occasionnée par les moustiques et les mouches noires**. Il s'agit d'une solution non chimique à base de larvicides biologiques parmi les plus efficaces pour intervenir sur de grandes superficies, comme le territoire de Trois-Rivières. L'insecticide biologique utilisé est sans danger pour la population.

L'épandage du Bti est réalisé depuis 2009 à Trois-Rivières, et ce, en concordance avec les lois et règlements. Rappelons qu'il s'agit d'un produit homologué par [l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#) de Santé Canada. Au Québec, son utilisation est encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Limiter la prolifération des insectes

L'eau stagnante laissée dans des contenants à l'extérieur de la maison cause la production de plusieurs centaines de moustiques tous les sept ou huit jours. Par de petits gestes, la population peut contribuer à limiter la prolifération de ces insectes :

- Tournez à l'envers les embarcations nautiques, les pataugeuses, les brouettes et les contenants de jardinage;
- Percez des trous au fond des contenants qui sont à l'extérieur;
- Remplacez au moins chaque semaine l'eau des baignoires d'oiseaux et des récipients extérieurs servant à abreuver les animaux domestiques;
- Traitez l'eau de la piscine même si celle-ci n'est pas utilisée;
- Nettoyez les gouttières régulièrement.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation citoyenne

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communication@v3r.net